



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf avril à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire.

### Présents :

Monsieur Philippe PIGEAU, Madame Nadège CANTIER, Monsieur Christian LANDRE, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Marie-Thérèse MUNOZ, Monsieur Abdelkrim MAY, Monsieur Bernard MICHELOT, Madame Monique LATTARD, Madame Elfrida SERVILLE, Madame Lucette ALAIN, Madame Jocelyne BERESINA, Madame Manuela ROMERO, Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Madame Josette DESVIGNES

### Pouvoirs :

Madame Anne GALLO donne pouvoir à Madame Nadège CANTIER, Madame Adeline CASTANO donne pouvoir à Madame Lucette ALAIN, Monsieur Roland FUCHET donne pouvoir à Madame Josette DESVIGNES, Monsieur Rabah DJEDDOU donne pouvoir à Madame Maria Silvia MONTEIRO

### Absents :

Monsieur Ali TAIEB BOUHANI, Monsieur Sovanavy CHHIM, Monsieur Pierre MOURON

Madame Lucette ALAIN est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 20

## Finances

### **D2025\_31 VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET AUTRES - ANNÉE 2025**

Madame Manuela ROMERO, Conseillère Municipale déléguée aux sports et à la vie associative, présente au Conseil Municipal, les propositions de subventions à attribuer aux associations. Elles ont été validées lors de leur passage en Commission le 27 février 2025 en tenant compte de l'enveloppe des subventions inscrite au budget principal 2024.

Pour rappel : L'article L 2131-11 du C.G.C.T. précise : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

Ainsi, il convient, pour les élus exerçant des responsabilités au sein d'associations dont l'objet social ne poursuit pas les mêmes objectifs que ceux de la généralité des habitants de la commune, de s'abstenir de toute participation à la préparation, au délibéré et au vote de délibérations portant sur ces associations. Peu importe que la participation des élus n'ait été que passive.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2131-11 ;

**Vu** la délibération n°D2025-025 portant approbation du Budget Principal 2025 ;

**Vu** la proposition à ce sujet de la Commission Sport et Vie Associative, réunie le 27 février 2025 ;

**Entendu** le rapport de Madame Manuela ROMERO, Conseillère Municipale déléguée aux sports et à la vie associative et sur sa proposition ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

**Article 1 :** **D'ATTRIBUER** aux associations ou organismes, une subvention de fonctionnement pour l'année 2025, du montant indiqué dans le tableau ci-après ;

<b>THÈMES</b>		
<b><u>AIDES ET SERVICES</u></b>		
<u>Associations Civiques</u>		
☒ CNL Amicale Résidence du Lac	200.00€	<i>Est sorti, n'a pas participé au débat et au vote : Mickaël CHEVALIER.</i>
☒ As. Prévention Routière	80.00€	
☒ Solidarité services	200.00€	
<hr/>		
<u>Associations Sociales et de Solidarité :</u>		
☒ Papillons Blancs d'entre Saône-et Loire	160.00€	<i>Sont sortis, n'ont pas participé au débat et au vote : Michel BONNEAU et Philippe PIGEAU.</i>
☒ Les Restos du Cœur de Torcy	200.00€	
☒ Secours Populaire de Torcy :	200.00€	
☒ Régie de Territoire :	3 750.00€	
<b><u>CULTURELS</u></b>		
☒ Torcymages	1 850.00€	<i>Est sorti, n'a pas participé au débat et au vote : Christian LANDRÉ.</i>
☒ Collège des Epontôts – FSE	153.00€	<i>Sont sorties, n'ont pas participé au débat et au vote : Nadège CANTIER et Jocelyne BERESINA.</i>
☒ Collège des Epontôts	800.00€	
☒ Chorale Amal 'Gammes	400.00€	<i>Est sortie, n'a pas participé au débat et au vote : Monique LATTARD.</i>
☒ Comité de Jumelage	1 000.00€	<i>Sont sortis, n'ont pas participé au débat et au vote : Philippe PIGEAU, Nadège CANTIER, Christian LANDRÉ, Gilda SARANDAO, Michel BONNEAU, Anne GALLO.</i>
<b><u>SPORTS</u></b>		
☒ CTMHB Handball	5 000.00€	
☒ SKDOT Karaté	1 500.00€	
☒ CNC Aviron	3 800.00€	
☒ ZLT Lutte	4 400.00€	
☒ Ticket Torcy Sport	1 500.00€	
<b><u>AFFAIRES SCOLAIRES</u></b>		
<u>Enseignement – Services Communs :</u>		
☒ DDEN	48.00€	
☒ Association des parents d'élèves les Ch'tits Cordéliens	500.00€	

<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Coopérative scolaire École Champ Cordet</li> <li>■ Coopérative scolaire École Champ Bâtard</li> <li>■ École Champ Bâtard</li> </ul>	3 600.00€ 3 300.00€ 40.00€	
<b>AUTRES DEMANDES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Il était une fois Torcy</li> <li>■ Creusot Triathlon</li> <li>■ Conciliateur de justice</li> <li>■ KDANCE</li> <li>■ O'TOP</li> <li>■ AS sportive de l'ERFA</li> <li>■ Pompiers humanitaires</li> <li>■ COCB</li> </ul>	500.00€ 200.00€ 50.00€ 200.00€ 200.00€ 25.00€ 125.00€ 800.00€	
<b>TOTAL</b>	<b>34 781.00€</b>	

Article 2 : **DE PRÉCISER** que les montants alloués seront prélevés sur la section de fonctionnement du budget principal à l'article 6574 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé ;

Article 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à liquider ces montants aux bénéficiaires dès que possible.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (20 voix Pour).

Le Maire,  
Philippe PIGEAU



*[Handwritten signature of Philippe Pigeau]*

Lucette ALAIN,  
Secrétaire de séance

*[Handwritten signature of Lucette Alain]*

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le .....10 AVR. 2025.....  
et publié, affiché ou  
notifié le .....10 AVR. 2025.....  
Le Maire,



*[Handwritten signature of Philippe Pigeau]*